

# Un feu œcuménique pour célébrer la liberté religieuse

170 ans après le 17 février 1848, les protestants de Nice, main dans la main avec les autres cultes et l'association Alpes-Maritimes-Fraternité, ont renoué avec la tradition d'allumer un feu de la liberté. Des flammes pour célébrer une date importante sur le chemin de la tolérance religieuse et de la liberté de conscience. Le 17 février 1848, le roi de Piémont-Sardaigne, Charles-Albert, a signé un édit d'émancipation par lequel les protestants (les Vaudois) étaient admis à jouir des mêmes droits civiques et politiques que les autres. Un an plus tard, le 29 mars 1848, Charles-Albert signa



un deuxième décret en faveur de ses sujets juifs et non-catholiques. C'est ainsi qu'à Nice, la communauté vaudoise, dont l'ancien temple se

trouve rue Gioffredo, a pu voir le jour. Il en va de même pour la naissance et l'installation des premières communautés juives dans le Comté.